

Rapport de la sous-commission des comptes 2010

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

MM. D. Cattin (PLR)

L. Duding (Soc.) - excusé

P.-Y. Blanc (Verts) - rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi matin 22 mars 2010 en présence de M. J.-Ch. Legrix, conseiller communal et responsable du dicastère des Infrastructures et Energies, de M. F. Soria, administrateur. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. J.-C. Turtschy, ingénieur communal, M. A. Guilhen, responsable du Service d'Architecture et des Bâtiments, M. B. Wille, responsable du Service des Espaces verts, Mme F. Gasser, responsable du Cimetière et Centre funéraire et M. P. Schneider, ingénieur communal.

Discussion générale

M. Legrix nous présente M. Schneider le nouvel ingénieur communal, qui remplacera M. Turtschy.

M. Turtschy commence en nous donnant un compte rendu de l'événement le plus marquant de son service qu'a été les dépassements de crédit de l'ordre de 1,3 million sur les crédits de chantiers, liés à des travaux antérieurs à 2010. Une enquête interne a été menée et une dénonciation pénale a été déposée.

Le responsable des travaux de l'époque a donné son congé et le service a dû fonctionner sans responsable durant plusieurs mois. Il a fallu faire face aux obligations comme avec le chantier de l'avenue Léopold-Robert. M. Turtschy remercie son personnel ainsi que Viteos pour les coups de main donnés.

Un nouveau responsable des travaux a été engagé le 1^{er} septembre 2010.

L'hiver 2009-2010 a été extrêmement rigoureux et il a fallu faire une demande urgente de crédit afin de boucher les trous des routes. M. Legrix nous explique qu'il préfère, pour les objets difficiles à estimer, avoir une ligne budgétaire calculée sur une moyenne de quatre ans et faire une demande de crédit si besoin.

Plusieurs chaînes de TV ont parlé du Stop Gliss Bio, produit breveté. Beaucoup de villes de Suisse et de l'étranger, essentiellement nordiques, sont intéressées. Une présentation a été faite au congrès mondial des professionnels de la route à Québec. La forme des copeaux a dû être ajustée. La production est maintenant assurée. Cependant, ce produit n'en n'est qu'à ses débuts.

Idéalement, il faudrait pouvoir mettre plus de moyens à sa promotion et expliquer comment l'utiliser. Aucun bénéfice n'est retiré pour l'instant.

L'avis du Conseil communal loclois lu dans la presse et décrivant le Stop Gliss Bio comme inefficace, a surpris autant les commissaires que le chef du dicastère.

7 Travaux Publics

Les divers chapitres sont discutés en présence de M. J.-C. Turtschy, ingénieur communal.

710 Voirie – Frais d'entretien

Concernant les indemnités versées par l'Etat pour les routes que nous entretenons à sa place, le contrat est en cours de négociation. Il est prévu de toucher un peu plus, étant donné notre situation géographique. Il est constaté que le réseau routier se dégrade; il faut mettre 2 millions par année pour l'entretien, si l'on veut garder des routes en bon état. Mais il est vrai qu'un certain retard a été pris. Il y a un fonds cantonal pour les routes communales; le Canton encaisse les redevances sur les plaques automobiles, mais redonne de moins en moins d'argent aux Communes. Il y a un vrai problème avec l'Etat de ce côté-là.

711 Enlèvement de la neige

Il y a un dépassement de CHF 500'000.-.

Pour les routes de l'Etat que la Ville déneige, elle facture ses prestations à la tâche.

Les véhicules sont plus sollicités qu'avant, car si la population n'augmente pas, la Ville continue à s'étendre. Cela coûte aussi plus cher.

Ainsi, dans un giratoire, on ne peut pas pousser simplement la neige sur le côté, mais on doit l'évacuer, ce qui occasionne des frais supplémentaires.

712 Constructions nouvelles

Il est difficile d'établir un budget pour les taxes d'équipements, car il est difficile de prévoir ce qui va se construire dans les années à venir. La taxe d'équipement a rapporté passablement d'argent à la Ville, compte tenu de l'augmentation des tarifs approuvés par le Conseil général.

715 Service des ateliers

Le prix de l'entretien des véhicules augmente, les prix des pièces augmentent ; le parc de véhicules est vieillissant. Les vieux véhicules que l'on remplace ne sont plus gardés mais ils sont systématiquement vendus. Quelques « casses » ont fait aussi augmenter les coûts.

716 Enlèvement des déchets non valorisables

Ce compte doit être autoporteur. Il est financé par la taxe déchets.

Aux comptes des amortissements il a été ajouté, par rapport aux autres années, 5% du solde des débiteurs ouverts. Ainsi, les coûts de l'année 2010 sont sur 2010.

L'année prochaine, le système de taxation sera modifié. La taxe sera mixte. Elle comprendra une taxe de base destinée à couvrir les coûts des infrastructures nécessaires à la collecte des déchets, ainsi qu'une taxe au sac ou au poids, destinées à couvrir, au minimum, les frais d'incinération.

La loi cantonale prévoit qu'une part de la taxe de base, entre 20 et 30% et pour les ménages seulement, soit prise en charge par l'impôt.

La taxe de base pourra être facturée par logement, par habitant ou par ménage. Le système de taxation par logement est très intéressant puisque, selon les calculs, il permet d'économiser plus de CHF 500'000.- de frais administratifs. En effet, la taxe par logement est facturée aux propriétaires, ce qui limite fortement le nombre de factures et les pertes sur débiteurs.

717 Enlèvement des déchets valorisables

L'année prochaine, il y aura beaucoup plus de déchets valorisables. La moyenne Suisse est à 50% de déchets triés. La Chaux-de-Fonds, en est actuellement à 25%.

Remarques d'un commissaire : On peut imaginer que les emballages et suremballages des magasins seront refusés par les clients.

M. Legrix informe que les magasins devront être équipés pour y faire face. La loi les y oblige.

Les berlingots ne sont pas valorisables comme certaines personnes le croient encore.

Pour M. Legrix, le succès du tri est basé sur une bonne information. La Voirie fera des séances d'information publiques dans les quartiers. Elle organisera aussi des séances avec les communautés étrangères pour qu'elles puissent recevoir les explications dans leur langue. De plus, un tout-ménage sera distribué.

Une brigade des incivilités traquera les tricheurs; il y aura des personnes assermentées pour les amendes.

Selon un sondage, où la taxe au sac existe, 87% des gens sont satisfaits du système.

720 Station d'épuration

Cela se passe bien au niveau de la STEP.

La neige a causé des dégâts à la toiture des cylindres de décantation ouest. L'Ecap a pris en charge une partie des frais.

721 Réseau séparatif

Rien à dire.

722 Boues de dépotoirs

Les boues de France voisine sont traitées à la STEP. Elles sont brûlées puis mises en briques dans une cimenterie.

730 Service des Espaces verts

Des travaux importants ont été l'abattage puis le remplacement des arbres de la rue des Crêtets, puis le Pod central avec 19 arbres. A l'allée des Mélèzes ce sont 83 arbres qui ont été remplacés. Quand on procède tout de suite au remplacement des arbres, la population accepte mieux ces travaux. Le fonds suisse du paysage couvre le 20% des coûts.

Le dessouchage prend plus de temps que l'abattage. La rue Stavay-Mollondin sera la prochaine allée qu'il faudra remplacer (fin 2011). Le fonds suisse du paysage nous subventionne dans le cadre de ces remplacements d'allées jusqu'à un plafond de CHF 100'000.-. Avant tous

travaux, la population est informée par des feuillets A5 distribués dans les boîtes aux lettres. Cela se passe plutôt bien.

Un constat général a été réalisé pour les places de jeux. Les coûts de remplacement, modification et mise aux normes européennes sont élevés.

La priorité a été mise sur les places de jeux dans les collèges : Celle située à La Charrière sera la première à être refaite, puis ce sera le tour du CMND et enfin de La Promenade. Les travaux seront exécutés pendant les vacances scolaires.

L'hiver, l'entretien des jeux se fait par la Voirie. La Ville préfère recevoir de l'argent d'un Club service afin qu'elle puisse faire elle-même l'acquisition d'un jeu plutôt qu'il lui offre directement car celui-ci risque de ne pas être conforme.

Trois arbres, offerts par l'association "Vivre La Chaux-de-Fonds", ont été plantés à la Place des Forains.

En ce qui concerne le compostage, après 4 à 5 ans, le volume annuel est de 200 m³ pour un coût de CHF 25'000.-.

735 Centre horticole

Centre horticole : cela fonctionne bien.

740 Cimetière et centre funéraire

2010 a été une année record (1'025) avec les incinérations. Des travaux d'entretien ont permis de remplacer la maçonnerie du four maintenu à 600°, puis qui passe à 1200°-1400° pendant l'incinération. Cette différence de température accélère son vieillissement.

Le massif de longue durée est en cours de réalisation.

Afin que les citoyennes, citoyens et autres personnes puissent se diriger facilement vers l'endroit voulu, tout le Cimetière va faire l'objet d'un géo-référencement avec le SIG (système d'informations géographiques).

Le Canton exige l'installation d'un filtre pour les fumées du four d'ici fin 2012. Le Service d'Architecture et des Bâtiments (SAB) étudie les variantes possibles.

Ouvrer dans un bâtiment protégé ne facilite pas le travail. Faudra-t-il enlever l'ancien four de réserve pour y placer le filtre ou mettre le filtre sur le toit du garage ?

En ce qui concerne les incinérations, des discussions ont eu lieu avec Neuchâtel, afin d'étudier une mise en commun.

Service d'Architecture et des Bâtiments

200 Service des bâtiments

M. Guilhen informe la sous-commission des soucis qu'il a eus avec l'incendie et l'inondation du bâtiment de Serre 14 le 12 juillet 2010. Un crédit spécial a été accepté par le Conseil général. Les travaux ont été terminés à fin janvier 2011. Le rez-de-chaussée est encore à terminer avec la pose d'un tapis et les peintures. Les bouchées doubles ont dû être mises. Ce fut un gros travail. Une barrière de sécurité a été installée sur le toit, car les voisins utilisent ce toit comme terrasse, ce qui peut s'avérer dangereux. Des panneaux solaires ont également été installés.

A la lumière de cet événement, les autres toits des bâtiments communaux ont été vérifiés et classifiés à l'aide de pastilles vertes, oranges ou rouges. Un seul toit est rouge, le dépôt de la glacière qui est utilisé comme lieu de stockage. Ce toit coule. On ne connaît pas à ce jour précisément l'état de la structure. Un ingénieur civil doit encore l'ausculter et l'analyser.

M. Guilhen se dit satisfait car il arrive à convaincre ses interlocuteurs qu'on s'occupe d'eux. Il y a une apprentie dessinatrice de 4e année, épaulée par une personne engagée sur le compte des mesures anticycliques. La Ville fait peindre des façades de collèges, change les fenêtres de collèges.

Pour la Halle Volta, il y a eu un mois de retard, cela étant lié à l'accident de Serre 14. Les enseignants ont dû s'organiser différemment durant trois mois. Il y a encore quelques problèmes de réglage. Il y a eu une excellente maîtrise du budget, les comptes étant inférieurs d'environ CHF 600'000.- à CHF 700'000.-.

Les autres travaux sont la rénovation de la Ferme Gallet, du Musée d'Histoire et de l'Usine électrique pour des WC et des issues de secours.

L'installation des essuie-mains en papier suite à la grippe H1N1 a occasionné un coût important. Cependant, cette mesure répond aux demandes du médecin des écoles.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

La Ville est en tractations avec les CFF pour refaire les WC de la Gare principale. Les CFF s'occuperont de l'entretien. Les WC seront ouverts en

principe selon l'horaire de la Gare. Le coût de CHF 370'000 est à la charge de la régie fédérale. Les travaux débiteront à Pâques.

La Ville a mis en place la gestion des stocks avec le logiciel SAP. Ainsi, nous pourrons facturer directement.

205 Forêts

Un Centre forestier a été construit avec Le Locle. Il comporte des douches et un vestiaire, ce qui est un minimum pour le personnel. Il se trouve près de la Piste Vita du Locle.

La vente du bois a été favorable cette année.

902 Services Industriels

Si l'on veut comparer les montants versés d'une année à l'autre par Viteos SA, il faut tenir compte de ce qui est imputé au chapitre 600 finances à titre d'intérêts de la dette.

911 Eau-réseau

Les comptes jouent parfaitement. Le prix de l'eau reste raisonnable. Toutefois, certaines personnes estiment qu'elle est trop bon marché. Pour le nettoyage des routes, la Voirie utilise autant qu'elle le peut de l'eau de pluie récupérée dans le réservoir du centre d'entretien (CTP).

Conclusion

Les membres de la sous-commission remercient le chef du dicastère, son administrateur ainsi que les responsables des services pour leur précieuse collaboration.

Le rapporteur
P.-Y. Blanc